

REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 1 - Dès la signature du contrat d'adhésion et après parfait paiement de l'adhésion, l'adhérent est autorisé à pénétrer dans les locaux du Club et à en utiliser les installations dans le cadre des horaires d'ouvertures affichées, et en fonction de la formule d'adhésion retenue. Pendant la durée de l'abonnement sont compris : les congés et fermetures justifiées par l'entretien, la réparation du matériel et des locaux et le fonctionnement du club.

ARTICLE 2 - Dès signature du contrat, les acomptes versés, le règlement de la cotisation et de la licence fédérale ne feront l'objet d'aucun remboursement (sauf motif exceptionnel et justificatif).

A ce titre, l'adhérent sera tenu d'informer le club le plus tôt possible.

ARTICLE 3 - Pour parfaire son attestation d'aptitude à la pratique des activités physiques et sportives et à l'utilisation du sauna, l'adhérent s'engage à fournir un certificat médical d'aptitude dès son adhésion.

Toute inaptitude à ces pratiques déclarée postérieurement à la conclusion du contrat ne pourra donner lieu à un report ou un remboursement en tout ou partie de l'abonnement.

ARTICLE 4 - Le club est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile et celle de son personnel conformément à l'article 37 de la loi du 16 Juillet 1984.

De son côté, l'adhérent déclare souscrire une police d'assurance au titre de sa propre responsabilité civile, le couvrant de tous dommages qu'il pourrait causer à des tiers ou à lui-même, de son propre fait, pendant l'exercice de ses activités dans l'enceinte du club.

La responsabilité du club ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité ou de l'utilisation inappropriée du matériel.

L'assurance Fédérale de Karaté que nous vous proposons est obligatoire.

ARTICLE 5 - L'adhérent reconnaît à la direction le droit d'exclure de l'établissement sans préavis ni indemnité toute personne dont l'attitude ou le comportement seraient contraires aux bonnes moeurs, ou notoirement gênant pour les autres membres, ou non conforme au présent règlement (cf charte des parents et des athlètes affichées dans les locaux).

ARTICLE 6 - L'adhérent reconnaît l'obligation de respecter les consignes suivantes :

- . L'interdiction de fumer à l'intérieur de l'établissement
- . Le port de vêtements et de chaussure de sport spécifiques, savoir : une tenue correcte (pieds et mains propres, coiffé, vêtements propres, repassés et adaptés à l'activité).
- . La possession d'une paire de tongs pour le karaté, une paire de baskets adaptée à la gym-tonic et à la musculation toujours propres et inutilisées à l'extérieur de la salle sont obligatoires.
- . L'emploi d'une serviette de bain sur les tapis de sol et appareils de musculation ainsi qu'une serviette et un maillot de bain pour le sauna.
Utilisation des saunas : il est strictement interdit d'utiliser quelque que produit personnel que ce soit (eucalyptus, huiles essentielles et autres) sur les pierres chaudes en raison des risques d'incendie et de brûlures très graves. Le club possède les produits adaptés à ce sujet.
- . Musculation : une carte de contrôle d'accès est remise lors de la première adhésion et doit être obligatoirement présentée à l'accueil à chaque entraînement. En cas de non présentation, le club se garde le droit de refuser l'accès à la salle de musculation. La carte est re-programmable pour les années suivantes. En cas de perte, l'adhérent devra régler la somme de 6 € afin d'en racheter une nouvelle. Cette carte d'accès reste à usage unique et ne peut être cédée à une autre personne (*motif d'exclusion définitive*).

ARTICLE 7 - L'adhérent déposera ses affaires personnelles dans la salle où il pratique son activité sportive (enfants) ou dans un casier fermé à clés (adultes) et ne fera pas l'objet d'une surveillance spécifique de la part du personnel. La surveillance des affaires personnelles est sous la seule responsabilité de l'adhérent.

Par conséquent, le Club se décline de toute responsabilité en cas de vol.

ARTICLE 8 - Le club ne dispose pas d'un lieu d'accueil surveillé pour les jeunes enfants non licenciés. Afin de ne pas perturber le bon déroulement des activités, ceux-ci sont placés sous la seule et entière responsabilité de leurs parents qui devront nécessairement être présents.

Parents et adhérents, pour la bonne marche du club, veuillez s'il vous plaît signaler l'arrêt total ou momentané de votre enfant ou de vous-même aux cours, dans les plus brefs délais. En cas de maladie, un certificat médical d'inaptitude à exercer les activités sera obligatoirement transmis ainsi qu'un certificat médical de reprise.

Parents, vos enfants sont assurés pour les cours, veillez de leurs présences aux heures d'entraînement.

Le club se décline de toute responsabilité en cas de problèmes rencontrés au cours du trajet « Domicile - Salle d'entraînement et inversement ». Pour des raisons de sécurité accompagnez et récupérez vos enfants dans l'enceinte du club et non sur la voie publique. La direction du club peut pour des raisons d'organisation, de sécurité ou pour une meilleure gestion des clients, supprimer, modifier ou ajouter des prestations ou des horaires dans le planning du club (vacances scolaires, déplacements en compétition...).

Présence des parents dans les salles d'entraînement : une période d'adaptation durant le 1^{er} mois de la saison sera accordée.

Si le nombre de participants aux cours est inférieur ou égal à 5 le club peut être en mesure d'annuler la séance.

ARTICLE 9 - Le karaté est un art martial qui nécessite un équipement tel que: gants, protège-dents, coquille, plastron (pour les filles),... Cet équipement est indispensable et permettra à votre enfant d'être protégé des éventuels accidents principalement pendant les combats.

Veillez à ce que votre enfant ne les perde pas. Pour cela, inscrivez son nom et prénom avec un stylo indélébile.

ARTICLE 10 - Liste des sponsors et partenaires du club : Budo Fight / Mc Donald's Successfood / Crédit Mutuel / Thekamat Equipement

ARTICLE 11 - Le traitement administratif du dossier de l'adhérent lui ouvre un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données du dossier et demeure confidentiel.

ARTICLE 12 - L'adhérent reconnaît l'obligation de respecter le protocole sanitaire en vigueur, lié à la pandémie de la COVID 19, affiché au sein de la structure : Présentation du Pass Sanitaire valide, port du masque (personnel), prise de température à l'entrée, utilisation du gel hydroalcoolique et respect des gestes barrières.



AASS KARATE / GYM-TONIC / FITNESS / MUSCULATION

Centre Sportif Nelson Mandela - Avenue Paul Langevin
95200 SARCELLES

☎ 09.73.64.77.57 / 06.65.68.18.81 / 06.69.15.19.01

✉ damienddb@aol.com / karatesarcelles@gmail.com

Site internet : www.karatesarcelles.com



*1er Club de France
Champions du Monde - Champions d'Europe
36 X Champion de France Équipe
36 X Vainqueur Coupe de France Équipe*

KARATE / PREPARATION PHYSIQUE

Daniel DE BARROS

**BEES 1 Karaté – Ceinture noire IV Dan
Brevet État Culture physique et Culturisme
Directeur Technique – Entraîneur – Kinésithérapeute D.E.**

**Céline RENAULT
Mickaël CHANTALOU
Grégoire DUCHAINE
Bilal BOUZAKRI
Alex POLKA
Marvin GARIN
Mehdi LAKEHAL
Franck CHANTALOU
Jean-Pierre HABA
Karim BELHOUCHE
Ghilas MATOUB
Lamy MATOUB
Maxime RELIFOX
Geoffroy MONIN
Jean Lucien LAMPIN**

Ceinture noire II Dan	DEJEPS Karaté	BEESAPT
Ceinture noire I Dan	BEES 1	BPJEPS APT
Ceinture noire III Dan	D.A.F. Karaté	BPJEPS AF
Ceinture noire II Dan	D.I.F. Karaté	
Ceinture noire IV Dan	DEJEPS Karaté	
Ceinture noire IV Dan	BPJEPS Karaté	C. Prépa Physique Haut Niveau
Ceinture noire I Dan	C.Q.P. Karaté	C. Prépa Physique Haut Niveau
Ceinture noire III Dan	BEES 1	
Ceinture noire III Dan	BEES 1	
Ceinture noire IV Dan	C.Q.P. Karaté	
Ceinture noire I Dan	C.Q.P. Karaté	
Ceinture noire IV Dan	BPJEPS Karaté	DEJEPS Karaté
Ceinture noire I Dan	BPJEPS Karaté	
Ceinture noire II Dan	D.A.F. Karaté	BPJEPS APT
Ceinture noire II Dan	C.Q.P. Karaté	

GYM TONIC / MUSCULATION / CARDIO

**Daniel DE BARROS
Mathieu COSSOU**

DEJEPS Karaté / BE Culture physique et Culturisme / Kinésithérapeute
BPGEPS AGFF – Certification Préparateur Physique Athlète Haut Niveau

**Céline RENAULT
Sylvie MULLER
Grégoire DUCHAINE
Jean-Pierre HABA**

*Abdos-Fessiers / Body Scult / Body Pump / Body Combat
Step / Aérobic / Circuit Training / Stretching*

TARIFS SAISON SPORTIVE 2022 – 2023

- ⇒ Un abonnement annuel comprenant **Licence Fédérale** de **37 €** (non remboursable) et Cotisation (non remboursable sauf motif exceptionnel et justificatif + frais de dossier de 5€).
Règlement en espèces, en chèques (3 chèques maximum), ANCV (Chèques vacances / coupons sport).
- ⇒ Un certificat médical (aptitude : Éveil sport / Karaté / Gym Tonic / Musculation / Sauna)
- ⇒ **Bon PASS'Sport et PASS AGGLO SPORT** (*Chèque de caution demandé en attente de remboursement*)
- ⇒ Une photo d'identité
- ⇒ Autorisation parentale pour les mineurs (inclus au dossier)
- ⇒ Une photocopie pièce d'identité et justificatif de domicile (Présentation obligatoire -3mois).

KARATE / SAUNA

(Du 12 Septembre 2022 au 30 Juin 2023)

Catégories	Tarifs (licence comprise)
Baby sports	130 €
Enfants Groupe A	160 €
Enfants Groupe B/C	220 €
Enfants à partir du Groupe D	235 €
Étudiant(e)s : <i>photocopie carte étudiant(e)</i>	225 €
Adultes	250 €
Sans emplois : <i>dernier relevé Pole Emploi ou RSA</i>	150 €
Option Open Musculation	30 € supplémentaire

GYM-TONIC / MUSCULATION / SAUNA

(Du 05 Septembre 2022 au 28 Juillet 2023)

Catégories	Tarifs (licence comprise)
Adolescent(e)s à partir de 13 ans	170 €
Étudiant(e)s : <i>photocopie carte étudiant(e)</i>	185 €
Adultes	210 €
Sans emplois : <i>dernier relevé Pole Emploi ou RSA</i>	130 €
Spécial Convention : <i>dernier bulletin de salaire</i>	170 €
Option Open Musculation	30 € supplémentaire

MUSCULATION / CARDIO / SAUNA

(Du 1^{er} Septembre 2022 au 28 Juillet 2023)

Catégories	Tarifs (licence comprise)
Sans emploi : <i>dernier relevé Pole Emploi ou RSA</i>	120 €
Adolescent(e)s à partir de 15 ans	145 €
Spécial Convention : <i>dernier bulletin de salaire</i>	160 €
Étudiants : <i>photocopie carte étudiant(e)</i>	145 €
Adultes	200 €

Tarif familial (même foyer).

Tarifs dégressifs à compter du 1^{er} Novembre 2022

Les différents tarifs et offres promotionnelles ne sont pas cumulables.

🔗 PROMOTION PARRAINAGE

Lors de l'inscription, une réduction de 50 % sur la cotisation annuelle est applicable à toute personne permettant l'inscription d'un et un seul nouvel adhérent (jamais licencié au Club et hors famille). Les personnes souhaitant bénéficier de cette offre doivent se présenter en même temps lors de l'inscription. Toutefois, le parrainé devra régler sa cotisation annuelle au tarif en vigueur et ne peut devenir à son tour parraineur dans la même année.

La promotion « parrainage » concerne tous les tarifs (hors tarif « sans emploi »).



FICHE D'INSCRIPTION



TOUS DOSSIER INCOMPLET NE PEUT ÊTRE ACCEPTÉ

Nom : Prénom : PHOTO

Né(e) le : Lieu naissance :

Nationalité : Profession :

Adresse :

Tél. Dom * : Tél. Profel : Tél. Port * :

Adresse Email* :

Confirmation adresse Email (réservé à la direction) :

Observations particulières : profession des parents :

***Obligatoire**

AUTORISATION PARENTALE 2022 / 2023

JE SOUSSIGNE Père, Mère, Tuteur (1)

Demeurant

Téléphone

Mail

AUTORISE MON ENFANT

Nom Prénom

Né(e) le **Peut rentrer seul** OUI NON

A s'inscrire au club de l'A.A.S.S. KARATE SARCELLES et m'engage à respecter les modalités d'inscription et règlement intérieur.

Fait à Sarcelles, le

Signature de l'adhérent, des parents ou tuteurs de l'enfant
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

A LIRE ET A COMPLETER SOIGNEUSEMENT

Veillez noter que les réponses aux questions sont obligatoires et nécessaires.

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement destiné à : remplir votre demande d'adhésion. L'absence de réponse est susceptible de compromettre la création de votre profil, la gestion de votre inscription et le bon traitement de vos demandes au cours de la saison. Les informations personnelles portées sur ce dossier sont enregistrées dans un fichier informatisé par la secrétaire administrative du club.

Pour les finalités suivantes : vous contacter, assurer le traitement de vos demandes, créer et gérer votre profil utilisateur, assurer l'exécution de nos prestations, réaliser des études statistiques, respecter nos obligations légales.

Les destinataires de ces données sont le personnel administratif de l'association et la durée de conservation des données est de 3 ans.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement.

Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant à la présidente de l'association.

Je soussigné(e)déclare souscrire un contrat d'abonnement incessible avec **L'Association Amicale et Sportive de Karaté de Sarcelles**, m'autorisant à utiliser le matériel du club, dans le cadre du Karaté, de la Gym-Tonic et de la musculation.

En cas de non utilisation de ce droit de mon propre fait, je ne pourrai prétendre à une quelconque réclamation, ni à un quelconque remboursement (sauf motif exceptionnel et présentation d'un justificatif).

J'atteste que ma constitution physique et mon état de santé me permettent d'utiliser le matériel et de suivre les activités sportives du club, et m'engage à fournir un certificat médical d'aptitude dès ma première séance.

Je consens à ce que mes données personnelles soient transmises aux sponsors à des fins de marketing (liste des sponsors article 10 du règlement intérieur). OUI NON (1)

J'autorise **P.A.A.S.S. KARATE SARCELLES** à diffuser des images de moi-même et/ou de mon enfant sur les réseaux sociaux, journaux, site internet, support de communication ou vidéo de notre association.
 OUI NON (1)

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur affiché dans l'enceinte du club et joint au présent dossier, et y adhérer sans restriction.

Fait à Sarcelles, le

Signature de l'adhérent, des parents ou tuteurs de l'enfant (*Précédée de la mention « lu et approuvé »*)

(1) Cochez la case

BON DE COMMANDE

Équipement (*tarifs préférentiels*)

<i>Désignation</i>	<i>Taille (m)</i>	<i>Quantité</i>	<i>P.U. Euros</i>	<i>Total</i>
<i>Kimonos débutants</i>	0,90		22	
	1,00		24	
	1,10		26	
	1,20		28	
	1,30		30	
	1,40		32	
	1,50		34	
	1,60		37	
	1,70		38	
	1,80		40	
	1,90		42	
	2,00		44	
<i>Gants homologués FFkaraté</i>	Taille XS		23	
	Taille S/M/L/XL/XXL		25	
<i>Coquilles</i>	Enfants		13	
	Adultes		14	
<i>Protections jambes Homologués FFkaraté</i>	Tibias XS / S		18	
	M / L / XL / XXL		20	
	Pieds XS / S		23	
	M / L / XL / XXL		25	
	Tibias + pieds XS / S		38	
	M / L / XL / XXL		42	
<i>Protège-Dents</i>	Simple		4,50	
	Gel super confort		14	
	Gel + canaux respiration		16	
<i>Plastron Féminin</i>	Brassière + coques		59	
	Brassière		35	
	Coques		24	
	Coques rigides		39	
<i>Ceintures</i>	Souples		4	
	Dures		10	
	Noires sans broderie		19	
<i>Sacs Budofight</i>	Taille normale		49	
	Taille extra grande		59	
<i>Passeport sportif</i>			25	
			TOTAL	
Chèque <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/>			Espèces	<input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/>

Règlement :

Date de la commande :